



PLERIN, le 29 septembre 2015

A l'attention des mairies des Côtes d'Armor

Objet : Mise en place d'une fiche de recensement des mortalités extra cynégétique de la grande faune sur le département des Côtes d'Armor.

Madame, monsieur le maire,

En vue d'optimiser la gestion des populations de la grande faune sur le département des Côtes d'Armor, la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage met en place une fiche de recensement des mortalités extra cynégétique de la grande faune.

Ce document a pour objectif d'évaluer les mortalités liées aux activités humaines (collisions) et même naturelles (prédation, maladie...) afin de prendre en considération ces données pour l'élaboration des plans de chasse de ces espèces au niveau local, soit communal. La récolte et le traitement de ces informations permettront d'adapter les prélèvements à effectuer en fonction des problématiques locales rencontrés (dégâts agricoles ou forestiers) et de préconiser des mesures de gestion plus adaptées le cas échéant.

Les mairies étant le point d'information principal à l'échelon communal, nous sollicitons vos services pour diffuser cette fiche de recensement auprès des habitants de votre commune par un affichage dans votre mairie. Ce document ci-joint concerne uniquement les espèces de la grande faune présente en Côtes d'Armor (cerf, chevreuil, sanglier) voire des espèces exogènes plus rares comme le daim, le muntjack de Chine... déjà rencontrées en Côtes d'Armor qui seront à déclarer dans la case autre.

Mode opératoire

Cette fiche est à restituer à toute personne venant en mairie vous déclarer une collision ou la découverte d'un cadavre de grande faune afin qu'il remplisse les informations demandées (date, espèce, localisation...) et la retourner à la fédération départementale des chasseurs soit :

- **Par voie postale à :**

Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor
La Prunelle – BP 214
22192 PLERIN CEDEX

- **Par Fax au 02.96.74.74.19**

- **Par mail à FDC22@wanadoo.fr où cette fiche est téléchargeable sur le site internet www.fdc22.fr**

Toutes ces informations remontées seront à utiliser lors des commissions départementales de plans de chasses annuelles c'est pourquoi nous vous serons reconnaissants de votre contribution.

En vous remerciant de votre collaboration, veuillez agréer, madame, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Fédération,

Yvon MEHAUTE

